



REPUBLIQUE DU TCHAD  
Présidence de la République



Primature  
Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement



# SYNTHÈSE DU DOCUMENT DE VISION 2030



JUILLET 2017





# INTRODUCTION

« **Faire du Tchad une puissance régionale émergente à l'horizon 2030** »<sup>1</sup>, telle est la déclaration de la Vision du Chef de l'État, Son Excellence, Monsieur Idriss Deby ITNO, Président de la République du Tchad. Cette déclaration converge avec les aspirations des populations tchadiennes et les ambitions du Gouvernement à l'horizon 2030. Elle est cohérente avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine « L'Afrique que nous voulons » et les Objectifs de Développement Durable (ODD 2016-2030) auxquels le Tchad a souscrit.

La « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » traduit la volonté et la décision des plus Hautes Autorités de la République du Tchad de répondre aux aspirations légitimes des populations tchadiennes. Elle reflète la volonté et l'engagement du Gouvernement à bâtir un développement sur le long terme. La Vision est énoncée comme suit : « **Le Tchad, une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable pour le bien-être de tous** ».

Diverses consultations et enquêtes sur les aspirations nationales auprès des populations tchadiennes, ainsi que des études rétrospectives (Matrice de Diagnostic Stratégique et Analyse Structurelle, notamment) ont permis de circonscrire la Vision d'émergence à l'horizon 2030. Cette Vision constitue le cadre de référence du Tchad en matière de politique nationale de développement socio-économique jusqu'en 2030. Toutefois, ce cadre pourra être réactualisé en fonction des enseignements qui seront tirés de sa mise en œuvre et de l'évolution du contexte national, régional ou mondial.

L'analyse diagnostique et prospective du pays, réalisée de manière participative et inclusive, a mis en exergue cinq défis majeurs qui ont été pris en compte dans la formulation des orientations politiques et stratégiques de la Vision. Le premier défi concerne la consolidation de l'unité nationale. Le deuxième défi est celui de la bonne gouvernance et de l'État de droit. Le troisième défi est la réalisation d'une croissance inclusive et créatrice d'emplois décents. Le quatrième défi est celui de l'accumulation du capital humain. Le cinquième et dernier défi est lié à la gestion de l'environnement et des changements climatiques.

Pour réaliser la Vision 2030, quatre axes stratégiques ont été retenus, afin de lever les contraintes structurelles et donner une impulsion aux transformations majeures de développement socio-économique durable du Tchad. Le présent document de Vision 2030 est structuré en quatre chapitres, à savoir : la Vision 2030 (Chapitre I) ; le Financement de la Vision (Chapitre II) ; les Risques et mesures d'atténuation de la matérialisation de la Vision (Chapitre III) ; le Cadre institutionnel de pilotage de la matérialisation de la Vision (Chapitre IV). Ces chapitres sont précédés de l'approche méthodologique d'élaboration de la Vision.

1 : Extrait de la déclaration de la Vision du Chef de l'Etat, Président de la République



# PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA VISION 2030

---

Le processus d'élaboration de l'Étude Nationale Prospective, «Vision 2030, le Tchad que nous voulons», s'est déroulé en quatre phases, à savoir : (i) les activités préliminaires ; (ii) la construction de la base de l'étude; (iii) la formulation du scénario normatif et volontariste d'émergence et (iv) la définition et la formulation des nouvelles orientations stratégiques sur l'émergence.

La construction de la base de l'étude a été alimentée par les rapports de l'enquête sur les aspirations nationales, de la Matrice de Diagnostic Stratégique (MDS) et de l'Analyse Structurale (AS). Cette première étape analytique a non seulement permis d'identifier les faits porteurs d'avenir ou germes de changement, les tendances lourdes, les invariants, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du pays, mais également de dégager les probables enjeux et défis futurs.

La validation technique et l'adoption politique de la Vision ont été faites de manière progressive par différentes instances institutionnelles ou ad hoc. L'adoption de la Vision a impliqué l'ensemble des acteurs des politiques publiques, notamment le Gouvernement, l'Assemblée nationale, le Secteur privé, la Société civile, les organisations religieuses et de producteurs, ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers du Tchad.



## LA VISION 2030, LE TCHAD QUE NOUS VOULONS

---

### III.1. Justification et objectifs de la vision

---

La vision 2030 s'inscrit principalement dans un cadre de référence de long terme qu'il constitue pour les orientations en matière de développement économique et social du Tchad. Le principal avantage d'un tel cadre de référence – compte tenu de son processus d'élaboration largement inclusif et participatif et de ses bases scientifiques – est de permettre, entre autres : de concilier l'engagement et la volonté des plus hautes autorités politiques et les aspirations des populations tchadiennes ; de faire une planification à long terme et de garantir une certaine constance dans la formulation et la convergence des plans de développement.



C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé de réaliser une Etude Nationale Prospective à l'horizon 2030, d'une part, en prenant en compte la déclaration de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Idriss Deby ITNO de faire du Tchad « une puissance régionale émergente à l'horizon 2025, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois et assurant à chaque Tchadien, un accès adéquat aux services sociaux de base, à un logement décent et à une offre adéquate de formations ». D'autre part, en tirant les leçons de l'approche projet comme cadre de conception et d'opérationnalisation des politiques de développement et de l'absence d'un cadre global de mise en cohérence des politiques sectorielles.

1. L'objectif général de la Vision est de faire du Tchad un pays émergent à l'horizon 2030. De manière spécifique, il s'agit de: i) consolider les bases de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit tout en renforçant la cohésion nationale et (ii) créer les conditions d'un développement durable. Pour atteindre ces objectifs, quatre (4) axes stratégiques ont été identifiés.

## III.2. Axes, Sous-axes et Orientations stratégiques de la Vision

---

Pour atteindre les objectifs assignés à la Vision 2030, quatre (04) Axes Stratégiques ont été définis, à savoir : (i) le renforcement de l'unité nationale (Axe 1) ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit (Axe 2) ; (iii) le développement d'une économie diversifiée et compétitive (Axe 3) et (iv) l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne (Axe 4). Chaque Axe Stratégique est décliné en Sous-axes Stratégiques répartis comme suit : 02 pour le premier Axe ; 04 pour le deuxième ; 03 pour le troisième et 02 pour le dernier. Enfin, à chaque Sous-Axe stratégique sont assignées des Orientations Stratégiques (OS).

### III.2.1. Renforcement de l'unité nationale (Axe 1)

En matière de défis à relever, l'Axe 1 se focalisera principalement sur la lutte contre la fracture sociale et l'aplanissement de toutes formes de divergences pouvant entraîner la fragilisation de l'unité nationale dans un contexte qui serait dommageable à la démocratie. À cette fin, la diversité ethnique et religieuse, la dimension culturelle et politique ainsi que les engagements internationaux du Tchad seront mis à profit. À long terme, il s'agira de bâtir une nation unie et créative, jouissant d'une équité sociale.

L'objectif général de l'Axe 1 de la Vision 2030 est de renforcer l'unité nationale à laquelle aspirent les Tchadiens. Cette unité est légitimée par l'appartenance à la nation tchadienne et sera tributaire de larges concertations entre les différentes communautés culturelles et confessionnelles. Deux objectifs spécifiques seront poursuivis à cet effet, à savoir : (i) renforcer la cohésion nationale et (ii) promouvoir l'éducation citoyenne.

Cet axe repose sur deux (02) sous-axes : (i) la promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et la cohésion nationale et (ii) la promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif. Huit (08) orientations stratégiques permettront d'atteindre les objectifs de l'Axe 1 de la Vision.

**Tableau 1 :** Sous-axes et Orientations Stratégiques de l’Axe 1.

Sous-axes	Orientations Stratégiques (OS).
1. La promotion d’une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale.	1. Rechercher et consolider la paix, le dialogue social et la stabilité socio-politique du Tchad.
	2. Promouvoir un brassage intercommunautaire et inter-religieux.
	3. Renforcer le principe républicain de laïcité de l’État et lutte contre l’intolérance et l’extrémisme religieux.
	4. Développer le sens civique des tchadiens.
2. La promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif.	5. Promouvoir les fondements culturels.
	6. Revaloriser les valeurs culturelles traditionnelles communes.
	7. Promouvoir le savoir-faire traditionnel.
	8. Promouvoir le patrimoine culturel national comme facteur de développement durable.

### III.2.2. Renforcement de la bonne gouvernance et de l’Etat de droit (Axe 2)

En matière de défis à relever, l’accent sera mis sur l’application des principes de bonne gouvernance à tous les niveaux de l’administration publique (locale, centrale et sectorielle). L’évaluation des politiques publiques et la redevabilité dans le secteur public seront aussi institutionnalisées et d’importants efforts seront faits pour améliorer la gestion des finances publiques.

L’objectif général de cet axe est de promouvoir la bonne gouvernance et un Etat de droit pour garantir une gestion saine des affaires publiques et privées afin d’impulser le développement socio-économique et culturel. De manière spécifique, il s’agira de poursuivre les objectifs suivants : (i) rendre l’administration publique performante ; (ii) promouvoir la bonne gouvernance économique ; (iii) renforcer la culture démocratique comme mode de gouvernance ; (iv) ancrer la décentralisation comme modèle de développement local et (v) assurer la sécurité comme facteur de développement. Quinze (15) Orientations Stratégiques (OS) ont été retenues pour optimiser les résultats attendus de la mise en œuvre de l’Axe 2 de la Vision.

**Tableau 2 :** Sous-axes et Orientations Stratégiques de l'Axe 2

Sous-axes	Orientations Stratégiques (OS).
1. La promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique.	Garantir aux citoyens un accès équitable aux services publics.
	Offrir des services publics de qualité adaptés aux besoins des citoyens.
	Améliorer les conditions de travail dans le secteur public.
	Garantir l'indépendance de la justice et en assurer l'efficacité.
2. La promotion d'une bonne gouvernance économique.	Assurer une soutenabilité des finances publiques et une efficacité de la dépense publique.
	Améliorer l'environnement des affaires.
3. Le renforcement d'une véritable culture démocratique comme mode de gouvernance	Poursuivre la mise en œuvre de la décentralisation.
	Garantir les conditions d'alternance et de gestion transparente des pouvoirs.
	Renforcer le dispositif de lutte contre la corruption.
	Accroître les capacités des organisations de la société civile dans leur rôle de contre-pouvoir.
	Renforcer des politiques de développement local favorisant une bonne gestion des ressources.
	Garantir les libertés de la presse publique et privée, individuelle et collective.
4. Le renforcement de la sécurité comme facteur de développement.	Poursuivre les réformes des forces de défense et de sécurité (armée, gendarmerie, police, garde nationale et nomade, etc.).
	Appuyer les sociétés privées de sécurité.
	Contribuer efficacement à la stabilité régionale et sous régionale et à la redynamisation des institutions d'intégration.

### III.3.3. Développement d'une économie diversifiée et compétitive (Axe 3)

Le principal défi que doit relever le Tchad est la réalisation d'une croissance soutenable et forte en valorisant toutes les niches possibles dans le secteur non pétrolier pour compenser un ralentissement probable du PIB pétrolier sur la période couverte par la Vision. Les autres défis spécifiques à relever restent l'optimisation des résultats sociaux de la croissance économique, la baisse de la forte dépendance au pétrole de l'économie tchadienne, la création d'emplois durables et décents pour les jeunes, une meilleure répartition des fruits de la croissance économique.

L'objectif général de l'Axe 3 est de diversifier l'économie pour la rendre compétitive. De manière spécifique, il s'agit de procéder à une transformation structurelle de l'économie tchadienne à travers l'identification des pôles de croissance d'une part et, la valorisation et l'exploitation des filières porteuses d'autre part. Trois (03) sous-axes et onze (11) orientations stratégiques de moyen et long termes ont été retenues pour atteindre les objectifs de l'Axe 3.

**Tableau 3 :** Sous-axes et Orientations Stratégiques de l'Axe 3

Sous-axes	Orientations stratégiques.
Une économie diversifiée et en forte croissance.	Promouvoir une croissance économique durable.
	Assurer l'autosuffisance énergétique et la rendre accessible.
	Développer des pôles régionaux de croissance.
	Développer les filières porteuses.
Un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure et les capitaux privés étrangers.	Mettre en place des mécanismes innovants pour mobiliser l'épargne nationale et les capitaux privés étrangers.
	Redynamiser et développer le système financier.
	Promouvoir l'émergence des nouveaux actionnaires privés nationaux.
	Promouvoir les échanges extérieurs.
Des infrastructures comme levier du développement durable.	Développer les infrastructures de transport.
	Développer les infrastructures de soutien à l'activité économique.
	Améliorer les conditions de développement et d'accès aux TIC.

### III.3.4. Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne (Axe 4)

Les défis à relever assignés à l'Axe 4 sont relatifs à la préservation des ressources environnementales dans un pays sahélien comme le Tchad, l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques. Les déficits dans les domaines de l'accès à la santé, à l'éducation et à la protection sociale devront être résorbés. L'amélioration de la formation professionnelle et la qualité des apprentissages devraient contribuer à baisser significativement le chômage des jeunes. Le dernier défi est celui d'associer toutes les couches de la population dans le processus de développement décliné dans la Vision.

L'objectif général de l'axe 4 est d'améliorer les conditions de vie de la population et de réduire les inégalités sociales tout en assurant la préservation des ressources naturelles et en s'adaptant aux changements climatiques.

Sur les plans social et démographique, il s'agira : (i) de construire, d'équiper des infrastructures socio-sanitaires et éducatives et de les rendre opérationnels ; (ii) d'améliorer le plateau technique des formations sanitaires ; (iii) de mettre en place un système de recherche épidémiologique plus performant et un mécanisme de communication accrue ; (iv) de réduire le taux de la malnutrition chronique et aiguë ; (v) d'instaurer un dialogue entre les générations pour le changement de comportements ; (vi) d'atteindre la parité filles/garçons dans le système éducatif ; (vii) de promouvoir l'accès des femmes aux instances de prise de décisions et (viii) de mettre en œuvre des stratégies de protection sociale durables.

Sur le plan environnemental, les objectifs spécifiques sont les suivants : (i) promouvoir l'aménagement du territoire ; (ii) développer des sources d'énergie mixtes ; (iii) préserver les ressources naturelles



et lutter contre les changements climatiques ; et (iv) prévenir et gérer les crises et catastrophes naturelles. Deux sous-axes et neuf (09) orientations stratégiques ont été définis.

**Tableau 4 :** Sous-axes et Orientations Stratégiques de l’Axe 4

Sous-axes	Orientations stratégiques.
Un environnement sain avec des ressources naturelles préservées	Réactualiser et mettre en œuvre le schéma national d’aménagement du territoire.
	Faciliter l’accès de la population aux sources d’énergies mixtes (nouvelles et renouvelables).
	Mettre en œuvre une politique participative et inclusive pour la lutte contre les changements climatiques, la maîtrise et la gestion des ressources naturelles et la sauvegarde du bassin du Lac Tchad.
	Mettre en œuvre un dispositif de prévention, de gestion des risques et catastrophes naturels et d’autres crises humanitaires
Un cadre propice à l’épanouissement et au bien-être de la population.	Maitriser la croissance démographique pour inverser la tendance actuelle.
	Mettre en œuvre la politique nationale de l’emploi et de la formation professionnelle en tenant compte de l’emploi urbain.
	Améliorer la qualité, l’accès équitable et l’offre aux services sociaux de base.
	Élaborer et mettre en œuvre une politique genre.
	Mettre en œuvre et suivre les stratégies nationales de protection sociale et de la Couverture Sanitaire Universelle.

## IV. LE FINANCEMENT DE LA RÉALISATION DE LA VISION 2030

Deux sources potentielles de financement ont été identifiées pour matérialiser la Vision 2030. Il s’agit des sources interne et externe. Les principales sources internes de financement sont les recettes fiscales et non fiscales, les recettes des exportations, les revenus des placements, les emprunts publics, l’épargne nationale, le système bancaire, le partenariat public-privé et le marché financier sous-régional.

Les principales sources externes sont constituées de l’Aide Publique au Développement (APD) - Prêts et Dons -, des marchés financiers régionaux et internationaux, de la coopération Sud-Sud et des partenariats public-privé.

La concrétisation de la Vision se fera à travers trois Plans Nationaux de Développement dont le premier sera mis en œuvre sur la période 2017-2021. Toutefois, le contexte de mise en œuvre comporte des risques qui devront être atténués.

## V. RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION DE LA RÉALISATION DE LA VISION

---

Au plan international, le risque majeur demeure la forte dépendance de l'économie au pétrole dont la volatilité des cours impacte significativement le niveau des recettes du pays. Il s'y ajoute un risque humanitaire lié à l'afflux massif de réfugiés, consécutif aux crises sécuritaires sévissant dans les pays frontaliers du Tchad, source potentielle de menaces pour la paix et la cohésion sociale. Ce dernier risque contribue à la contagion des conflits dans la sous-région.

Au plan national, les risques sont liés aux difficultés d'opérationnalisation des organes en charge de la mise en œuvre effective des mesures et actions de promotion d'une administration moderne, avec une culture de gestion axée sur les résultats et sur la redevabilité. À cela s'ajoutent les risques liés à la faible mobilisation et à la gestion inefficace des ressources domestiques et extérieures face à la nécessité d'accroître les dépenses publiques liées aux investissements sociaux. Enfin, le Tchad est un pays sahélien très vulnérable et exposé aux chocs climatiques.

Les constats résultant de l'analyse de ces risques ont permis de mettre en exergue un certain nombre de conditions à remplir pour réduire significativement les risques susceptibles de compromettre durablement la matérialisation de la Vision 2030. Ces mesures concernent principalement l'amélioration de l'efficacité de l'action publique à travers une culture de « rendre compte » et des contrats de performance et la consolidation de la gouvernance institutionnelle et démocratique.

## VI. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE DE LA RÉALISATION DE LA VISION

---

Le cadre institutionnel du pilotage de la Vision permet de suivre et d'analyser les résultats obtenus, tout au long de sa mise en œuvre. Il fournit aux différents acteurs impliqués l'opportunité d'apprécier les progrès accomplis pour l'atteinte des résultats de la Vision 2030 et de donner les orientations nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

Le cadre institutionnel de pilotage est structuré au double niveau central et décentralisé. Au niveau central, les principaux organes sont : (i) le Haut Comité Interministériel d'Orientation (HCIO), organe suprême dudit cadre ; et (iii) le Comité Technique de Pilotage (CTP) sous l'autorité de laquelle sont placés plusieurs sous-organes (Comité Etat/Partenaires, Société Civile et Secteur Privé, les Ministères Techniques, etc.). Au niveau décentralisé, le cadre intègre par ordre hiérarchique : (i) les Comités Régionaux d'Action de Suivi (CRAS) ; (ii) les Comités Départementaux d'Action (CDA) ; et (iii) les Comités Locaux d'Action (CLA) et de Suivi (CLS).





Réalisé avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement  
BP 906, Ndjamena-TCHAD